

TRAIL

8 km, 12 Km, 16 Km, 24 Km

« La Siouvillaise éco run »

Edition 2021

REGLEMENT

Article N°1 : Organisateur.

Les trails découvertes et le trail court ainsi que le trail de « La Siouvillaise éco run » sont organisés par l'association « les drakkars » à Siouville-Hague.

Article N°2 : date, lieu et horaire.

L'épreuve a lieu le dimanche 12 septembre 2020 à Siouville-Hague sur le terrain des Tamaris à partir de 9h30.

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de décaler ses horaires.

Article N°3 : épreuve.

Les participants auront le choix entre 4 distances : 8 km, 12 Km, 16 Km et 24 Km.

Ouvert aux coureurs cadets, juniors, espoirs, seniors et masters pour les 8km, 12km.

Ouvert aux coureurs espoirs, seniors et masters pour les 16km, 24km.

Aucune licence sportive n'est exigée pourvu que le participant présente les pièces indiquées à l'article N°6.

NOS AMIS LES ANIMAUX NE SONT PAS ADMIS.

Article N°4 : parcours.

Pour le trail **8 Km**, le départ groupé (à 10h30) et l'arrivée sont sur le terrain des Tamaris de Siouville-Hague, 100 mètres de dénivelé. Quelques passages sur la voie publique, moins de 1000 mètres. Les participants devront respecter le code de la route. Des signaleurs pourront le cas échéant, protéger la traversée des routes. A travers des chemins empierrés et sablonneux et des sous-bois.

Pour le trail **12 Km**, le départ groupé (à 10h10) et l'arrivée sont sur le terrain des Tamaris de Siouville-Hague, 200 mètres de dénivelé. Quelques passages sur la voie publique, moins de 1000 mètres. Les participants devront respecter le code de la route. Des signaleurs pourront le cas échéant, protéger la traversée des routes. A travers des chemins empierrés et sablonneux, vous traverserez des sous-bois et des landes.

Pour le trail **16 Km**, le départ groupé (à 9h50) et l'arrivée sont sur le terrain des Tamaris de Siouville-Hague, 250 mètres de dénivelé. Quelques passages sur la voie publique, moins de 700 mètres. Les participants devront respecter le code de la route. Des signaleurs pourront le cas échéant, protéger la traversée des routes. Le départ s'effectuera par 5 Km de plage et traversera le massif dunaire classé et continuera à travers des chemins empierrés et sablonneux.

Pour le trail **24 Km**, le départ groupé (à 9h30) et l'arrivée sont sur le terrain des Tamaris de Siouville-Hague, 500 mètres de dénivelé. Quelques passages sur la voie publique, moins de 1500 mètres. Les participants devront respecter le code de la route. Des signaleurs pourront le cas échéant, protéger la traversée des routes. Le départ s'effectuera par 5 Km de plage et traversera le massif dunaire classé et continuera à travers des chemins empierrés et sablonneux, des sous-bois et des landes.

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de modifier ce parcours.

Article N°5 : inscription.

Pour des raisons de respect de la fragilité du massif dunaire, [la participation est limitée à 280 personnes pour le cumul des trails 16 Km, 24 Km.](#)

Les inscriptions sont possibles sur le site de [Normandie course à pied](#) jusqu'au vendredi 10 septembre 2020 à 12H.

Sur place le samedi 11 septembre de 14h à 17h et le dimanche 12 septembre 2020 à partir de 8h00 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de l'épreuve.

Pour faciliter l'organisation, il est souhaitable de favoriser l'inscription sur le site de Normandie course à pied.

Seules les inscriptions avec les pièces requises dans l'article N°6 seront prises en compte.

Article N°6 : pièces requises.

L'inscription est conditionnée :

- ⇒ Par le bulletin d'inscription dûment rempli, daté et signé.
- ⇒ Par la validation du paiement en ligne.
- ⇒ Par la remise d'un certificat médical (condition obligatoire pour participer, Article 231-2-1 du code du sport) ou de sa copie, ou être titulaire d'une licence 2019/2020 délivrée par la FFA, voir l'article 7.

Article N°7 : certificat médical ou licence.

Présentation obligatoire par les participants des trails à l'organisateur.

Les certificats médicaux présentés via un téléphone portable sont interdits par la FFA.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Un certificat médical, ou sa copie, de « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins d'un an au jour de la manifestation.

Ou

Une licence Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé running ou d'un Pass Running délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

Pour la date de validité d'une licence, les statuts de la FFA prévoient, en leur article 11.3, que la période de validité des licences court du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante. Au regard de ces éléments, **aucune licence 2020/2021** ne pourra être présentée pour la participation à la « Siouvillaise éco run ». Seule la présentation de la licence 2021/2022 sera validée pour la participation à la manifestation.

L'organisateur conservera la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical, pour la durée du délai de prescription de 10 ans.

Article N°8 : dossards.

Les dossards seront à retirer au stand d'inscription, terrain des Tamaris à Siouville-Hague le samedi 11 septembre 2020 de 14h à 17h et le dimanche 12 septembre 2018 à partir de 8h00 et jusqu'à 30 min avant le départ de la course.

Tout participant sans dossard sera mis hors course et interdit de ravitaillement.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quel que motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue comme responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. Le dossard devra être entièrement visible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article N°9 : public.

Le circuit est ouvert gratuitement au public à pied, à l'exclusion de tout véhicule. Les spectateurs sont invités à suivre les directives des organisateurs et du service chargé de la sécurité pour éviter tout incident ou irrégularité dans le déroulement des épreuves.

Article N°10 : ravitaillement.

1 ravitaillement final pour le trail 8 km.

2 ravitaillements pour 12 Km et 16 Km.

3 ravitaillements pour le trail 24 Km.

Article N°11 : accompagnateur.

En application de l'article 20 du règlement des courses hors stade, tout accompagnateur (bicyclette, rollers et autres engins divers) est interdit sous peine de disqualification.

Article N°12 : Assurances.

L'organisation est couverte en responsabilité civile conformément au cahier des charges des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation.

Article N°13 : assistance médicale.

Une assistance médicale sera assurée par des sauveteurs secouristes, avec véhicule, et un médecin. Les services médicaux peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour raison médicale.

Article N°14 : matérialisation du circuit.

Le circuit sera balisé par fléchage, code couleur par épreuve et distance et par rubalise biodégradable blanche. Aucune peinture au sol, même éphémère, ne sera utilisée.

Article N°15 : régularité et éthique.

Les participants s'engagent à respecter d'une part la réglementation générale des courses hors stade et d'autre part la charte des courses nature. Cette charte autorise la disqualification des participants en cas de non-respect des principes suivants :

- ⇒ Respect de l'environnement : utilisation des sentiers balisés, conservation des déchets.
- ⇒ Esprit sportif, aide aux concurrents en difficulté.

Article N°16 : classement.

Les classements de la course seront établis par ordre d'arrivée par puce électronique.

Article N°17 : CNIL.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation, ils pourront être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Tout concurrent ne le souhaitant pas, n'aura qu'à l'écrire à l'organisateur en mentionnant son nom, prénom et adresse.

Article N°18 : droit à l'image.

Tout concurrent autorise expressément l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de sa participation à l'une des épreuves, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article N°19 : annulation de l'épreuve.

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, les frais d'inscription envoyés avant le jour de l'épreuve seront remboursés le jour de la manifestation annulée sur simple demande écrite ou par mail adressé à « l'association les drakkars » « asso.drakkars@gmail.com ».

Article N°20 : Les engagements environnementaux du comité organisateur.

Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez est basé sur un équilibre écologique fragile. Respecter la faune et la flore : ne rien jeter sur le sol et ne pas crier intempestivement. Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation. Profiter des superbes paysages.

Respecter les zones autorisées au public. Penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes. Regroupez-vous pour former des voitures complètes : le trafic sera d'autant moins dense sur les sites autorisés. Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors course tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la course de Trail.

Des parcours qui respectent l'environnement. Un nettoyage des parcours à la fin de la course. Des douches seront à disposition des participants sur le lieu de départ et d'arrivée. Une restauration rapide (sandwiches, boissons...) sera disponible sur place le midi du 12 septembre 2020.